

Mode - Optatif (Optionnel)

Strong n°5793

[Voir les versets relatifs](#)

Définition

Le mode « optatif » s'emploie généralement dans les conditions de « quatrième type », qui expriment un désir, un souhait pour qu'une action dont on ignore le résultat puisse se réaliser.

Ce mode est très rarement utilisé dans le Nouveau Testament, car il n'était presque plus en usage à cette époque.

Dans quelques cas, le mode optionnel est utilisé sans clause conditionnelle, pour exprimer le très fort désir de voir se réaliser l'action considérée. Ceci correspond à ce qui apparaît dans la phrase « mh genoito », traduit par « A Dieu ne plaise ! »

[Lu 20:16](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

